



FSU



YNERGIE

FAUNE SAUVAGE

PROTEGER - GERER - TRANSMETTRE

JANVIER

2011

n°15

Toute l'équipe du SNE FSU

vous présente ses vœux pour 2011

*Ensemble, personnels non titulaires et fonctionnaires,
mobilisons nos énergies durant cette année 2011
pour faire aboutir nos revendications en cours...*



2011 LA FSU APPELLE A TEMOIGNER POUR LE SERVICE PUBLIC

*Le bulletin syndical des adhérents de la branche FAUNE SAUVAGE du SNE FSU
en activité à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage*

SOMMAIRE

Périodique d'information
**SYNDICAT NATIONAL
 DE L'ENVIRONNEMENT**
 Branche
 Milieux & Faune Sauvage

www.sne-fsu.org

Directeur publication :
 Laurent FAURE
 « Sauveplantade »
 07200 ROCHECOLOMBE
 Tél. : 06 07 01 14 05
laurent.faure.sne@free.fr

Rédacteur bulletin :
 Isabelle HEBA
isa.sne@free.fr

Editorialiste :
 Jean-Marc MARSOLLIER

Comité Rédaction :
 Isabelle HEBA
 Xavier BRUNY
 Jean Marc MARSOLLIER
 Martine WANNER
 Rémy CHABANNE

Maquettiste :
 Stéphane BERTHIN

**SYNERGIE
 FAUNE SAUVAGE**

JANVIER 2011 - N° 15

EDITO.....	3
ORGANIGRAMME SNE FS.....	4
CALENDRIER SNE 2010.....	5
14EME CONGRES SNE-FSU.....	5
COURRIERS 2010.....	6
VOUS AVEZ LA PAROLE.....	15
FEUILLE DE ROUTE, CIRCULAIRE.....	16
ET AILLEURS.....	17
PRESSE.....	18
DE L'IMPUNITE DE CERTAINS.....	19
LA FSU APPELLE A TMOIGNER.....	20

*Les mesures contre la crise
 expliquées aux enfants*



*« Il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre,
 ni de réussir pour persévérer. »*

EDITO

*« Le service public,
on l'aime, on le défend. »*

Nous aborderons l'année 2011, avec ce slogan de la campagne lancée par la FSU, au lendemain d'un automne social 2010 très éprouvant pour tous et qui n'a pas permis de contrebalancer les décisions du gouvernement.

Début 2010, dans l'édito du bulletin n° 13, je vous faisais part de nos interrogations pour l'année sociale qui allait s'ouvrir devant nous. Nous n'avons pas été déçus, c'est allé bien au-delà de nos espérances ! Avec un gouvernement qui a mis les bouchées doubles dans ces plans de réformes tout azimut, emplois, retraites, salaires, service public...

Du coup, dans un contexte de crise qui perdure et d'annonce du gel des dépenses publiques, la situation des travailleurs n'a cessé de se dégrader. Pour nous, fonctionnaires et les agents publics de l'état, le pouvoir d'achat continue de baisser depuis plusieurs années et cela va perdurer et s'aggraver à terme puisque dans le cadre de la réforme des retraites, les fonctionnaires se voient imposer une augmentation drastique de leur cotisation.

En 2011, le gouvernement l'a annoncé, ses objectifs sont maintenus et la décision de supprimer un emploi public sur deux va être étendue à tous les opérateurs de l'Etat ! La RGPP bas son plein, et d'autres mesures vont être ajoutées pour économiser encore plus d'ici 2013. Et pour accentuer le tout, les « démarches qualités » vont prochainement, faire leurs apparitions dans nos services !

Le seul but de cette démarche qualité c'est d'augmenter la productivité des salariés, pour augmenter le profit. Jusqu'ici nous observions cela dans les entreprises privées, pour faire baisser les coûts de production et augmenter les bénéfices pour quelques-uns ! Mais dans la continuité du travailler plus pour...; de la RGPP qui réduit les coûts de fonctionnement en rationalisant les services ; de la prime au mérite individualisée en fonction de ses performances ; Aujourd'hui cette démarche qualité est mise en place insidieusement dans nos services publics avec le discours qui va avec ! Etre des services modernes, les plus efficaces possible, tout en réduisant leurs coûts, au travers des réformes citées ci-dessus. **Et le tour est joué ! Des Services publics en nette diminution, des coûts réduits au maximum, une redistribution vers le privé de nombreuses missions...**

Alors, si cela n'est pas la mise en place d'une réforme libérale sans précédent, pour les années à venir, continuons à regarder ailleurs !!!

Jean marc MARSOLLIER

j'❤️
le service
public



SNE FSU - FAUNE SAUVAGE



BRANCHE FAUNE SAUVAGE SECRETAIRE NATIONAL

Jean-Marc MARSOLLIER

marsollier.sne@free.fr 06 08 71 03 75

BRANCHE FAUNE SAUVAGE SECRETAIRE NATIONAL ADJOINT

Christian LAMARRE

ch.lamarre@wanadoo.fr 06 37 39 61 97

BRANCHE FAUNE SAUVAGE SECRETAIRE NATIONAL ADJOINT

Yannick LEONARD

yannick.leonard@oncs.gouv.fr 06 08 71 04 93

BRANCHE FAUNE SAUVAGE SECRETAIRE NATIONAL ADJOINT

Jérôme CABELGUEN

jerome.cabelguen@gmail.com 06 27 02 55 81

BRANCHE FAUNE SAUVAGE TRESORIERE

Martine WANNER

gap@oncs.gouv.fr 04 92 51 34 44

SECTIONS

1- ALPES SUD EST CORSE

04-05-06-13-20-83-84

Ludovic SALLEE

ludovic.sallee@laposte.fr 06 71 53 87 44

2- BRETAGNE –PAYS DE LOIRE

22-29-35-56-44-49-53-72-85

Mathieu BECOT

becot.mathieu@wanadoo.fr 06 14 16 19 81

3- BOURGOGNE – FRANCHE COMTE

21-25-39-58-70-71-89-90

Christophe FERRIER

christof-ferrier@orange.fr 06 20 78 92 31

4- CENTRE

18-28-36-37-41-45

Stéphane BERTHIN

sberthin@free.fr 06 30 39 30 21

5- CENTRE OUEST

16-17-19-23-79-86-87

Yannick BESSON

yd.besson@orange.fr 06 25 07 05 65

6- EST

10-52-54-55-67-68-88

Thierry FOURNIGAULT

th.fournigault.sne@free.fr 06 25 03 24 07

7- GRAND SUD OUEST

09-24-31-32-33-40-46-47-64-65-82

Philippe BIBES

philippe.bibes@wanadoo.fr 06 20 78 68 66

8- LANGUEDOC ROUSSILLON – OUTRE-MER

11-12-30-34-48-66-81-971-972-973-974

Olivier TRESSENS

olive66@wanadoo.fr 06 27 02 58 65

9- LOIRE RHONE

03-07-15-26-42-43-63

David BERARD

d.berard@wanadoo.fr 06 20 78 89 50

10- NORD

02-08-51-59-60-62-77-80

Pascal WANHEM

pwanhem.oncs@numericable.fr 06 20 99 91 84

11- NORMANDIE – ILE DE FRANCE

14-27-50-61-76- Ile de France

Alain MERELLE

alain.merelle@orange.fr 06 25 87 06 77

12- RHONE ALPES

01-38-69-73-74

Pierre ORIOL

oriol.pierre@neuf.fr 06 25 87 06 77

CALENDRIER SNE-FSU Faune Sauvage

Septembre à décembre 2010

	Instances syndicales	dates	lieux
AG section FS	Bourgogne Franche-Comté	09 sept.	Chalon sur Saône (71)
Bureau de branche	Faune Sauvage	15 sept.	
Conseil national	SNE FSU	28-29-30 sept.	Sète (34)
AG section FS	Rhône Alpes	5 oct.	Birieux (01)
AG section FS	Bretagne Pays-de-Loire	7 oct.	Nantes (44)
Conseil de branche	Espaces protégés	12-13 oct.	Florac (48)
AG section FS	Centre Ouest	19 oct.	Limoge (87)
AG section FS	Alpes Sud Est Corse	26 oct.	St Paul les Durance (13)
Conseil de branche	Faune Sauvage	16 -17 nov.	Paris (75)
AG section FS	Languedoc-Roussillon	23 nov.	Sète (34)
Bureau National	SNE FSU	8-9 déc.	Lyon (69)
Formation syndicale	SNE FSU	14-15 déc.	Paris (75)
AG section FS	Normandie Ile-de-France	19 déc.	Caen (14)

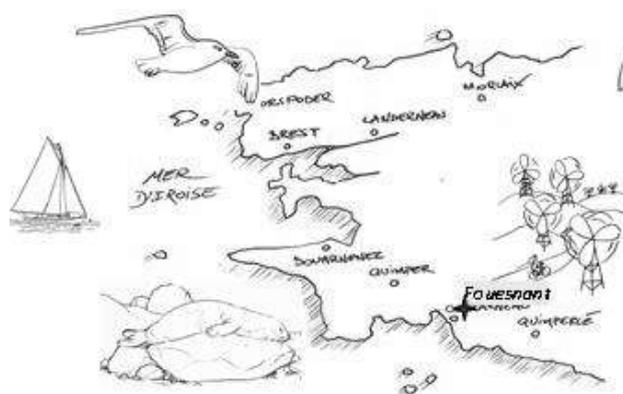
L'emploi du temps de vos représentants a été très chargé, car à cette liste se greffent également toutes les convocations de l'administration. En voici quelques-unes :

- 28/09/2010 : Négociation ATE – TE (Ministère)
- 06/10/2010 : Groupe de travail pré conseil de la formation (ONCFS)
- 07/10/2010 : CAP préparatoires ATE – TE (ONCFS)
- 18/10/2010 : Négociation ATE – TE (Ministère)
- 03/11/2010 : CAP nationale ATE (Ministère)
- 04/11/2010 : CAP nationale TE (Ministère)
- 04/11/2010 : Groupe de travail sur le bilan social (ONCFS)
- 18/11/2010 : Entrevue avec M. le Directeur général et
Mme la Directrice des Ressources Humaines (ONCFS)
- 24/11/2010 : CTP (ONCFS)
- Du 30/11 au 01/12/2010 : CA de l'amicale (Amicale)
- 08/12/2010 : Négociation ATE – TE (Ministère)
- 14/12/2010 : Suivi RGPP (Ministère)
- 21/12/2010 : CCP des agents sous statut de 1998 (ONCFS)
- 22/12/2010 : CHS (ONCFS)



A toutes ces dates nous n'avons pas fait mention des temps de préparation où vos représentants se retrouvent généralement la veille des réunions.

Si vous souhaitez vous investir à nos côtés, n'hésitez surtout pas à nous contacter : sne@oncfs.gouv.fr



14^{ème} Congrès SNE-FSU
du 23 au 27 mai 2011 Fouesnant (29)

Le SNE FSU teindra son 14^{ème} Congrès triennal en mai 2011. Le dernier congrès avait eu lieu en mai 2008 dans le Jura à Lamoura. Cette année ce sera à Fouesnant en Bretagne. Les adhérents qui composent notre syndicat nous amène avec plaisir, à varier les lieux de nos congrès sur l'ensemble du territoire.

Comme chaque congrès depuis la création du SNE, c'est un moment important dans la vie du SNE-FSU, au cours duquel les militants présents échangent sur la vie du SNE-FSU et sur sa politique à venir, sur les sujets de société, sur notre ministère...

COURRIER SNE FSU faune sauvage

OBJET : Missions d'audit à l'ONCFS Le 17 octobre 2010 à Monsieur le Directeur Général,

Nous tenons à attirer votre attention sur le rôle des missions d'audit que vous pouvez diligenter auprès de l'Inspection générale des services, suite à des problèmes survenant dans des services de l'établissement.

Après avoir vu comment s'organisent ces audits et après en avoir discuté avec les personnels travaillant dans les services audités, nous sommes convaincus que ce mode d'intervention de l'établissement, pour essayer de remédier à des problèmes de management, ou de conditions de travail préjudiciables à tous, n'est certainement pas la meilleure approche pour éliminer ce mal qui ronge certains de nos services.

Dans la majorité des cas qui vous ont amené, ou vous amèneront prochainement, à déclencher une mission d'audit, le fond du problème est d'ordre psychosocial, dû au management d'un autre temps, au relationnel entre des personnels, voire à du harcèlement,... Or, à notre avis, ces sujets concernent prioritairement le CHS. Les enquêtes administratives ou audit, ne doivent pas empiéter sur le rôle des enquêtes CHS, au point d'en détourner le sens et de ne pas permettre aux représentants des personnels aux CHS de participer et d'avoir accès à l'ensemble des pièces du rapport d'enquête.

Les derniers audits apportent de l'eau à notre moulin, et tout d'abord celui de XXXX. Nous n'avons eu aucune synthèse de cet audit. Pourtant ce qui a déclenché cet audit est bien un manque de management des agents et une mauvaise gestion du service, entraînant les agents dans une spirale de démotivation ou de chacun pour soi !

Le débriefing de cet audit s'est fait au cours d'une réunion de service organisée par le chef de ce service sous la forme d'un monologue, rappelant les recommandations et les préconisations de l'audit, sur un sujet qui le concerne au premier chef ! Cette façon de faire pourrait être préjudiciable à un certain nombre d'agents qui se sont exprimés, pouvant aller jusqu'à la chasse aux sorcières !

Comment peut-on être juge et partie dans un dossier aussi sensible que celui-ci ? Comment la hiérarchie régionale a-t-elle pu laisser faire cela ? Tout le monde sait que la restitution des recommandations doit être réalisée par une personne neutre et extérieure, afin que chaque protagoniste puisse

entendre ce qui est dit, et s'exprimer sans avoir la peur de voir son supérieur hiérarchique le pointer du doigt, voire lui faire des pressions dans le cadre du travail.

Nous dénonçons le manque de professionnalisme et le manque d'accompagnement des personnels, pouvant conduire certains dans un mutisme ou dans un repli sur eux, afin de se protéger des éventuelles représailles.

D'autres missions d'audits seront planifiées, notamment dans YYYY. Nous sommes inquiets quant aux résultats qui pourraient en ressortir, si elles doivent se réaliser dans les mêmes conditions, pour aboutir à des résultats qui ne permettent pas de révéler au grand jour les problèmes pour lesquelles elles ont été diligentées. Ce n'est pas la peine de perdre du temps, rien n'en ressortira. Les agents ne s'exprimeront que partiellement, de peur des conséquences pour leur carrière, des représailles internes, de la détérioration des conditions de travail, ...

Pour toutes ces raisons, nous demandons que soit revu le principe de ces enquêtes, afin qu'elles reviennent, dans le giron des enquêtes CHS, avec la participation des représentants des personnels, voire d'experts extérieurs lorsque cela est nécessaire.

Dans la continuité de ce courrier, nous mettrons ce sujet à l'ordre du jour du prochain CHS pour l'approfondir et voter une ligne de conduite en lien avec les textes qui régissent le CHS CT, dans le but d'accomplir ces missions dans l'intérêt général des personnels.

Le but ultime étant de faire en sorte que des améliorations s'opèrent par l'échange et l'écoute, entre tous les personnels concernés, en vue de rétablir un rapport de confiance dans le travail. La restitution et l'accompagnement des recommandations qui en ressortent sont tout aussi importants que la récolte des informations sur les causes du malaise. C'est dans cet esprit que nous souhaitons ouvrir un débat sur ce sujet.

Dans l'attente de ces réponses, je vous prie de croire, monsieur le Directeur Général, en l'expression de mes salutations distinguées.

Réponse : Le 17 novembre 2010
Monsieur le Secrétaire,

Votre lettre citée en référence par laquelle vous m'avez fait part de vos remarques concernant les missions d'audit au sein de l'établissement a retenu toute mon attention et appelle de ma part les éléments de réponse suivants.

Vous estimez en effet que bon nombre des audits diligentés par mes soins, à la suite bien souvent d'ailleurs du signalement par les organisations syndicales d'une situation délicate ou de dysfonctionnements au sein d'un service, devraient faire l'objet du déclenchement d'une commission d'enquête du CHS plutôt que d'un audit par l'IGS, dans la mesure où il s'agit souvent selon vous de problèmes de management entraînant des incidences d'ordre psychosocial.

Je tiens à rappeler à cet égard que dans le cadre de la législation actuellement en vigueur le management en tant que tel ne relève pas du Comité d'Hygiène et de sécurité qui, en application des dispositions de l'article 45 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, est habilité à procéder à une enquête à l'occasion de chaque accident de service ou de chaque maladie professionnelle ou à caractère professionnel :

- ayant entraîné mort d'homme ou paraissant devoir entraîner une incapacité permanente ou ayant révélé l'existence d'un danger grave, même si les conséquences ont pu en être évitées,*
- ou présentant un caractère répété à un même poste de travail ou à des postes de travail similaires ou dans une même fonction ou des fonctions similaires..*

Cependant lors d'une mission réalisée par l'IGS, en fonction du contexte et des conditions de travail qui en découlent, les agents qui en ressentent le besoin peuvent se faire accompagner d'un représentant des personnels, comme cela a été quelque fois le cas par le passé. Il est d'ailleurs à noter que cela ne s'est plus reproduit depuis 2006, date à partir de laquelle j'ai privilégié les audits par rapport aux inspections de service.

Ceci étant, tout comme vous, je ne peux que regretter la manière dont a été effectuée la restitution de l'audit du service départemental de XXXX, dans la mesure où il n'appartenait pas au Chef de service, partie prenante, d'assurer lui-même cette restitution localement lors d'une réunion de service.

A la lumière de cette situation j'ai donc demandé aux Chargés de mission pour l'IGS de me faire des propositions afin que soit fixée pour l'avenir une procédure clairement définie pour ces restitutions.

Le débriefing DG /IGS, voire le cas échéant la DRH si le sujet le justifie, réalisé au terme de chaque mission, sera suivi d'une réunion DG/ IGS/ DR (voire DRH) au cours de laquelle je validerai les recommandations destinées au délégué régional. Celles-ci feront l'objet d'une note adressée au délégué à commenter par lui à l'occasion de la réunion de service. Cette note sera jointe au compte rendu de la réunion de service. Le processus entre les 3 réunions DG-IGS et DG-IGS-DR et la restitution au service ne devrait pas excéder 4 semaines. Pour les situations les plus simples, les deux premières réunions ne pourraient d'ailleurs n'en faire qu'une dans la mesure où les Chargés de mission pour l'IGS en fin d'audit font à chaque fois une restitution contradictoire avec le Délégué régional et le Chef du service départemental.

Pour conclure et ainsi que vous pu le constater, j'ai inscrit à l'ordre du jour de la réunion du Comité Technique Paritaire Central du 24 novembre prochain un point sur le bilan du programme d'activité de l'Inspection Générale des Services 2009/ 2010.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire, l'expression de mes salutations distinguées.

Remarques du SNE-FSU :

Nous attendons la fin des élections professionnelles d'octobre 2011 pour faire des propositions de réorganisation des missions d'enquêtes CHS.



OBJET : La formation continue à l'ONCFS et les formateurs Le 21 octobre 2010 à Monsieur le Directeur Général,

Lors des réunions de travail sur la formation, auxquelles nous participons, nous observons que celle-ci prend de plus en plus de place dans la vie de notre établissement, avec un niveau qui ne cesse de s'améliorer et nous en sommes satisfaits.

Nous souhaitons toutefois aborder deux sujets d'actualité liés à la formation et aux formateurs internes de l'Oncfs.

Le premier concerne les formateurs Sécurité Intervention (SI), qui comme vous le savez, sont pour la majorité en poste dans des SD ou des BMI. Une convention avait été préparée il y a près d'un an, et elle n'a toujours pas été validée à notre connaissance.

Des points d'achoppement restent à clarifier, tels que :

- le temps d'investissement des formateurs au centre du Bouchet, en déplacement durant des semaines ;

- la convention qui prévoit un nombre maximal de 50 jours par formateur, et dont on pense qu'elle risque d'exploser, on parle même de 70 jours pour réaliser le programme ;

- la position de l'établissement, vis-à-vis des services qui fournissent des formateurs, le coût subit pour le service ;

- la problématique du véhicule que le formateur utilise pour se rendre au centre, pendant plusieurs semaines, n'est plus acceptable aujourd'hui dans des services qui n'ont qu'un véhicule pour deux ;

- Certains formateurs estiment que leur carrière est pénalisée par leur chef de service du fait de leur absence répétée du service, demandent par là même, d'être évalués par le centre de formation (au prorata des jours effectués).

- des déclarations, faites sans concertations, par la division formation, ne vont certainement pas apaiser les choses au sein du groupe formateur, lorsqu'ils entendent dire : « détachons pour un an l'ensemble des formateurs au Bouchet !!! » ;

- un projet de formation auprès des futurs ATE et TE, dispensée par la Gendarmerie Nationale. serait composé entre autre d'une initiation au tir avec le pistolet automatique, arme dont nous ne sommes pas dotés actuellement. Alors que le temps manque, va-t-on faire deux formations une avec le revolver et l'autre avec le pistolet ?

Prochainement, les formateurs S.I. vont commencer les formations et un certain nombre de points restent non clarifiés. Il serait nécessaire de définir un véritable statut du formateur que ce soit pour la S.I. ou pour d'autres formations qui

demandent plusieurs semaines d'investissement par an.

Enfin est-il vrai que l'indemnisation des formateurs de l'ONEMA est beaucoup plus intéressante qu'à l'ONCFS ? Ne serait-il pas souhaitable d'une façon ou d'une autre, d'harmoniser ces indemnisations, pour des formateurs qui seront amenés à intervenir auprès des personnels de ces deux établissements publics entre autres ?

Le second point qui est d'une toute autre nature, concerne la charge de travail que procure actuellement l'augmentation des formations dans le cadre des nouvelles législations sur la formation continue (DIF, droit à la formation tout au long de la vie). Ne serait-il pas nécessaire de dégager un poste d'adjoint administratif, auprès du service concerné ?

C'est pourquoi le SNE-FSU tient à mettre le point sur la formation / formateurs internes à l'ordre du jour du jour du prochain CTPC du 24 novembre 2010.

Dans cette attente de réponses, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, en l'expression de mes salutations respectueuses.

REPONSE : Le 25 octobre 2010
Monsieur le Secrétaire,

Votre courrier en date du 21 octobre dernier susvisé relatif à la formation continue et aux formateurs internes de l'ONCFS a retenu toute mon attention et appelle de ma part les éléments de réponses suivants.

En tout premier lieu, comme vous, je me réjouis tout à la fois des avancées réalisées en ce domaine et de la qualité de nos formations et de nos formateurs. Les différents points de risques de difficulté que vous évoquez ne m'ont pas échappé et c'est pourquoi la Directrice des Ressources Humaines et le Chef de la division formation y ont déjà travaillé.

C'est ainsi que le cadre d'intervention des formateurs internes a fait l'objet de ma part d'une lettre en date du 17 mars 2010, transmise sous couvert de la voie hiérarchique à l'ensemble du réseau des formateurs, dont vous trouverez ci-joint la copie.

Ceci étant, compte tenu des nombreux points que vous évoquez dans votre courrier, je vous propose d'organiser un groupe de travail, présidé par la Directrice des ressources humaines, qui pourrait se

tenir au Bouchet le 16 ou le 17 novembre prochain et au cours duquel l'ensemble des sujets pourrait être abordé. Pour ce qui concerne plus particulièrement la formation Sécurité – Intervention, le résultat des réflexions qui ont d'ores et déjà été sur les pistes d'amélioration possibles pourrait être présenté à cette occasion.

Je peux toutefois dès à présent vous apporter les précisions suivantes :

- *les crédits de frais de déplacement des D.R. ont été abondés afin de compenser en partie le coût des déplacements des formateurs et apporter ainsi un peu plus d'aisance pour le fonctionnement du service ;*
- *la Directrice des ressources humaines a donné son accord pour les formateurs soient reçus en entretien d'évaluation par le responsable des formations Sécurité Intervention. Le compte rendu de cet entretien sera communiqué au supérieur hiérarchique pour être joint au dossier annuel d'évaluation de l'agent. D'ores et déjà, nous veillons à la promotion des agents chargés de la formation lors de l'établissement des listes soumises aux instances consultatives compétentes. Cet entretien permettra une meilleure prise en compte des services rendus au titre de la formation ;*

Remarques du SNE-FSU :

Au groupe de travail du pré conseil de la formation du 30 avril 2010, il avait été longuement soulevé le problème de la mise en place de la formation sécurité intervention pour 2011 : tant par les représentants du personnel des différentes organisations syndicales, que les représentants des différentes directions et services de l'ONCFS, que la division formation qui ont fait le constat de différents problèmes : y a-t-il suffisamment de formateurs pour répondre à la demande de 2011 tout en respectant le nombre d'heures annuel autorisé par formateur ? Les services peuvent-ils continuer à fonctionner normalement avec l'absence répétée des formateurs sécurité intervention, avec bien souvent, un véhicule en moins dans le service pendant ces formations ?... Bref, le débat sur ce sujet à empiéter grandement sur le temps du groupe de travail. Une deuxième réunion du groupe de travail a eu lieu le 06 octobre 2010. Entre ces deux groupes de travail, le SNE-FSU a eu bon nombre de remontée sur le sujet que ce soit des formateurs ou des agents. La polémique sur ce point ne cessant de croître, le SNE-FSU a estimé qu'il n'était plus du ressort du groupe de travail pré conseil de la formation à intervenir sur ce thème, mais bien au conseil de la formation, pour apporter une réflexion

- l'indemnisation des formateurs fera l'objet d'une réforme dans le cadre de l'abrogation du décret du 12 juin 1956 qui sert actuellement de base au versement des vacances. Pour la mise en œuvre du nouveau décret du 5 mars 2010, nous sommes en l'attente de l'arrêté d'application qui sera pris par le MEEDDM ;

- enfin, en ce qui concerne le renfort en personnel de la Division formation, je me permets de vous rappeler pour mémoire que nous avons recruté le 25 mai dernier une Chargée de mission pour assurer les fonctions de conseiller « formation, carrière, mobilité » qui appuie la division formation notamment pour la modernisation des procédures et le suivi individuel par le biais notamment de la partie « formation » du logiciel VIRTUALIA qui va permettre ainsi de soulager le travail de suivi des actions de formation et en particulier du compteur DIF.

En espérant avoir ainsi d'ores et déjà répondu à certaines de vos interrogations et en l'attente de l'organisation du groupe de travail précité, je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire, l'expression de mes salutations distinguées.

au CTP. Les délais impartis entre le moment où le groupe de travail s'est réuni et la date du futur CTP, le 24 novembre 2010, ne permettaient pas de réunir le conseil de la formation. Le SNE-FSU a donc proposé lors de la réunion du 06 octobre de mettre le sujet comme un point du jour au CTP et à reconfrmer sa demande par écrit (lettre ci-dessus). Entre temps, c'est réuni également le conseil de branche SNE-FSU faune Sauvage, les 16 et 17 novembre à Paris. Ce fut l'occasion d'échanger les différents points de vue au tour de la table. Il s'avère que l'ensemble des participants, représentants l'ensemble du territoire national, ont le même point de vue : des formateurs internes oui, mais à part entière. Le 18 novembre, une délégation du SNE-FSU était reçue auprès du DG et de la DRH. Ce point a été subrepticement abordé. La direction reconnaît qu'il faut réfléchir sur tous les problèmes gravitant autour de la réalisation de la formation sécurité intervention, comme cela nous a été répondu à notre courrier. La première réunion du groupe de réflexion aura lieu fin janvier 2011. Il n'est jamais trop tard pour nous faire remonter vos avis en matière avec les éléments que nous vous avons fournis ou dont vous disposez déjà. N'hésitez pas à nous contacter : sne@oncfs.gouv.fr

Un conseil renforcé en matière de formation, de carrière et de mobilité

Dans son contrat d'objectif 2009-2011, l'établissement a prévu d'adapter la gestion de ressources humaines à l'évolution de ses missions.

C'est dans ce contexte que la DRH a redéployé ses effectifs afin de renforcer la gestion prévisionnelle des ressources humaines (GPRH), tant en matière de **gestion analytique et prospective que de développement des compétences et maintien de l'expertise**.

A ce titre, Razane SABBAGH a été recrutée au 01/01/10 en tant que **Chargé de mission GPRH** afin de réaliser des travaux propres à moderniser la GPRH : prospective et simulations sur les effectifs, analyse des conditions de travail, amélioration des procédures et des outils de suivi, réalisation de tableaux de bord, du bilan social, actions de communication, veille réglementaire et juridique, diffusion des emplois et utilisation de la Bourse interministérielle de l'emploi public...

Il restait à renforcer le volet **compétences**, et tout particulièrement, la politique et le **suiti de la formation**, dans le cadre notamment de la réforme de la formation professionnelle, par :

- la mise en œuvre d'une formation professionnelle adaptée aux besoins en compétences,
- le développement des projets professionnels de chacun, voire le conseil sur des projets personnels,
- l'accompagnement des agents dans le déroulement de leur carrière, notamment en favorisant leur mobilité.

C'est pour répondre à ces enjeux qu'un poste de **Chargé de mission « conseiller formation**

carrière et mobilité » a été publié auprès de l'Adjointe à la Directrice des Ressources Humaines, chargée de la gestion prévisionnelle des ressources humaines.

Cette fonction est occupée par Sarah PAUTRAT qui a pris ses fonctions le 25/05/10. Elle est recrutée pour une durée de 3 ans et est affectée auprès du **Centre de formation du Bouchet afin d'être au plus près du terrain** et de faciliter la prise de rendez-vous par les agents lors de sessions de formation au Bouchet.

L'objectif est d'apporter un **conseil avisé aux agents et aux supérieurs hiérarchiques** en matière de formation professionnelle, de **parcours professionnel**, de bilan de compétences ou de carrière, de validation des acquis de l'expérience, de préparation aux concours, de droits individuel à la formation et de formation personnelle.

En outre, la chargée de mission « conseiller formation carrière et mobilité » **appuiera et conseillera l'administration** en matière de **plan de formation**, de parcours individualisé, de formation prise de poste (y compris individuelle), d'analyse des écarts entre les compétences détenues et à acquérir, d'insertion dans les réseaux Fonction publique dédiés à la formation, de production de documentation simplifiée, etc.

Nous avons établi un **parcours d'intégration** pour Mme PAUTRAT afin qu'elle maîtrise au plus vite - outre les différents dispositifs de formation et de carrière- le contexte de travail, les métiers de l'ONCFS et les règles de gestion de l'établissement avant de formaliser les modalités de recours aux entretiens et de communiquer plus largement sur le dispositif que nous espérons mettre en place à la rentrée.

Rappel du SNE-FSU :

Vous trouverez ci-après une note de mai 2010 émanant de la DRH sur les fonctions de Razane SABBAGH. Le SNE-FSU vous encourage à prendre l'attache de cette personne pour tout projet de bilan de compétence débouchant, ou non, sur une validation des acquis de l'expérience. Effectivement, ce processus est un moyen de valider par un diplôme vos compétences acquises lors du déroulement de votre carrière et peut donc être la démonstration de vos compétences par rapport à votre niveau d'emploi, de façon à rejoindre la réflexion actuelle de l'intersyndicale du passage de C en B et de B en A.

COURRIER : Habillement – effets du vestiaire non fournis

Le 18 octobre 2010 à Monsieur le Directeur financier,

Nous souhaiterions avoir des précisions sur le suivi de l'habillement des personnels des corps de l'environnement, depuis les premiers lots fournis en 2007, jusqu'à ceux de 2009 date à laquelle la société CSV a fait faillite.

De nombreux agents, sont toujours dans l'attente de recevoir les effets de l'uniforme qui ne leur ont jamais été livrés durant ces 3 ans. Ces livraisons non effectuées, sont dues à plusieurs circonstances :

- La première : La faillite de la société CSV en septembre 2009, n'a pas permis de livrer l'ensemble des effets commandés de 2007 à 2009 à tous les personnels concernés ;

- La seconde : Des échanges demandés, n'ont pu être honorés dans les temps par manque d'effets de remplacement à la taille demandée, ou sont restés lettre morte depuis plusieurs années, et le temps faisant, ils ne sont jamais remplacés ;

- La troisième : La faillite de la société CSV, a entraîné la réalisation d'un marché intermédiaire en 2010, supprimant au passage un certain nombre d'effets au vestiaire, laissant les agents qui avaient ces derniers restent dans l'expectative quant à la certitude de pouvoir transférer leur avoir sur une prochaine commande.

Devant cet état de fait, il est nécessaire, d'éclaircir la situation :

- 1- en vérifiant les vêtements effectivement fournis depuis 2007 aux agents (oncfs, onema et parcs nationaux) ;
- 2- en pointant tous les cas litigieux, entre ceux qui n'ont jamais reçu certains vêtements, ceux qui ont demandé des échanges dans les temps mais qui n'ont toujours pas eu de retour ;
- 3- et enfin, ceux qui ont commandé des vêtements ne faisant plus partie du nouveau vestiaire.

Pour ces derniers, n'étant pas responsables de la faillite de la société CSV et afin qu'ils aient la même somme que l'ensemble des agents, il nous paraîtrait normal que le montant de leur commande soit ajouter à leur prochaine dotation.

Personne ne devant être lésé dans cette affaire, nous vous demandons Monsieur le Directeur, de porter toute l'attention nécessaire pour régler au plus juste ce dossier. Nous ne manquerons pas d'en faire référence lors des prochaines instances (Ctp et Chs), afin qu'au-delà de ce courrier, des réponses soient apportées aux personnels.

Ensuite, nous pourrions fermer définitivement cette page, d'un marché public habillement des corps de l'environnement, qui aura été un fiasco complet à tous les points de vue, pour ensuite préparer le nouveau marché de 2012.

Dans l'attente de voir ce dossier se finaliser, je vous prie de croire, monsieur le Directeur, en l'expression de mes salutations respectueuses.

REPONSE Saint Benoist, le 4 novembre 2010

J'ai bien reçu votre courrier en date du 18 octobre dernier concernant le suivi de l'habillement des personnels des corps de l'environnement.

Comme il est indiqué dans la circulaire habillement 2010 référencée C/DF n° 10/14 du 25 août

(cf. § 5 - Echanges et effets commandés depuis 2007 en attente de livraison), les dispositions suivantes ont été arrêtées :

- les échanges et les effets commandés entre 2007 et 2009, en attente de livraison auprès de la DF Division logistique, seront réalisés sur la base des nouveaux effets 2010 en même temps que la livraison de la commande 2010. Pour la salopette chaude, elle sera remplacée par le pantalon rando à bretelles prévu dans la livraison 2010.

Pour les effets supprimés du vestiaire 2010 :

*la salopette non doublée : 34 demandes non satisfaites
les gilets coupe-vent et ultra léger : 341 demandes non satisfaites.*

Lors d'une prochaine réunion, je vous propose d'étudier le dossier et déterminer ensemble la procédure qui sera appliquée pour la commande 2011.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

COURRIER : Rigueur pour les opérateurs de l'Etat - les mesures d'économies applicables dès 2011

Le 17 décembre 2010 à Monsieur le Directeur Général,

Nous venons d'apprendre par la presse que des mesures de rigueurs vont être mises en place dès 2011 pour les opérateurs de l'Etat. « Le ministre du Budget, a réuni, le 13 décembre, les responsables d'environ 500 opérateurs de l'État pour leur présenter les mesures d'économies applicables dès 2011. Il espère dégager 1 milliard d'euros en trois ans - 2011, c'est l'année où tout le monde est embarqué sur le même bateau de la réduction des déficits publics ».

Le ministre du Budget a détaillé au cours de cette réunion, à laquelle vous avez dû participer, les mesures de réduction du train de vie, imposées avec la suppression de 2 600 emplois équivalents temps plein pour l'ensemble des opérateurs notamment via le non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux, la réduction de 2 750 véhicules sur un parc de 17 000 automobiles, la diminution des achats de fournitures de 10 % et superficies immobilières ramenées à 12 mètres carrés par agent, plus toutes les autres mesures dont nous n'avons pas encore eu la teneur ...

Devant un tel déploiement de mesures gouvernementales pour réduire les déficits publics, nous ne pouvons rester sans avoir plus d'informations, sur la déclinaison que cela va prendre dans notre établissement public dans les trois ans à venir et plus particulièrement pour l'année 2011.

Notre établissement est déjà sous le coup de la RGPP, qui comme nous le savons est un moyen d'optimiser les services, mais surtout de faire baisser les coûts de fonctionnement de l'Etat. Une seconde salve de mesures d'économies, risque d'une part d'amputer fortement les moyens de fonctionnement que nous disposons actuellement, et d'autre part de faire des choix quant aux missions que nous devons assurer pour la protection et la gestion de la biodiversité.

Dans le cadre de ces mesures annoncer par le gouvernement, nous pensons, Monsieur le Directeur Général, qu'il est urgent de convoquer les organisations syndicales de l'Onafs, dans la forme que vous pensez la plus appropriée, pour que nous échangions sur les mesures que vous allez aller prendre dès 2011, en conformité avec les commandes faites.

Les programmations et les calendriers de travail de vos services sont en cours d'élaborations pour 2011, de telles annonces vont forcément bouleverser l'organisation des missions à venir, voir amputer certaines d'entre elles, si les mesures demandées ne permettent plus de les assurer pleinement.

Dans l'attente de nous rencontrer prochainement sur ce sujet, je vous prie de croire, monsieur le Directeur Général, en l'expression de mes salutations respectueuses.

Remarques du SNE-FSU : En raison de la date de ce courrier, à ce jour nous ne pouvons pas vous donner la réponse du DG. Le SNE-FSU ne manquera pas de vous tenir informé en temps et en heure sur ce sujet.



Opérateurs de l'État : premier bilan d'une nouvelle gouvernance

Afin de mieux maîtriser la dépense, l'État applique aux 497 opérateurs les règles d'une meilleure gouvernance. La circulaire du 26 mars 2010 précise ces règles qui reposent notamment sur un meilleur pilotage stratégique et l'adoption de règles de gestion communes avec les administrations. Un premier bilan a été présenté au terme de neuf mois.

François Baroin a réuni à Bercy les opérateurs de l'État, le 13 décembre 2010.

Des règles de gouvernance communes avec l'État

Les 497 opérateurs sont des acteurs importants des politiques publiques. Ils exercent une délégation de mission de service public et bénéficient d'un financement public important (30 milliards d'euros). Ils emploient près de 240 000 personnes. Pôle Emploi, l'Office national des Forêt (ONF) ou l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) sont autant d'opérateurs qui diffèrent par leur taille, leurs missions, leur tutelle parfois plurielle et les règles auxquelles elles sont assujetties.

Depuis décembre 2009, des règles de gouvernance communes avec l'État s'appliquent aux opérateurs. Cette gouvernance a reçu une impulsion nouvelle avec la circulaire du Premier ministre relative au pilotage stratégique des opérateurs de l'État (26 mars 2010).

Premier bilan de la circulaire au terme de neuf mois

La gouvernance repose sur des droits et des devoirs : la tutelle définit clairement l'objectif et les opérateurs le mettent en œuvre en optimisant la gestion des subventions qui leur sont octroyées.

Cinq objectifs pour l'État ...

Au titre de la tutelle, l'État a rempli ses engagements, en privilégiant dans un premier temps les 65 principaux opérateurs :

- un contrat de performance a été signé avec 85% d'entre eux ;
- plus de la moitié dispose d'une lettre de mission qui définit les priorités stratégiques de l'opérateur ;
- un rendez-vous stratégique associant la tutelle et les dirigeants s'est tenu avec 70% d'entre eux ;
- la part variable de rémunération se généralise pour les dirigeants ;
- chaque ministère dispose d'un interlocuteur dédié.

... Cinq engagements pour les opérateurs

Les opérateurs doivent partager les mêmes efforts de gestion que l'État dans le cadre de la Révision générale des politiques publiques (RGPP). Leurs efforts ont principalement porté sur les cinq objectifs suivants :

- la réalisation de gains de productivité de 1,5% par an, à l'exemple de l'État ;

- une réduction de 10 % des dépenses de fonctionnement sur la période 2011-2013 ;
- une meilleure qualité comptable (les comptes de 69 opérateurs sont désormais certifiés par un Commissaire aux comptes) ;
- la réalisation des dix premiers audits ;
- la restitution au 1er décembre 2010 par 325 opérateurs des schémas immobiliers, respectant notamment le ratio de surface de 12 m² par agent.

Instaurer un nouvel esprit gestionnaire

- État : vers un renforcement de la gouvernance

L'État entend renforcer les outils de suivi et de prévisions sur les opérateurs, notamment en matière de gestion des personnels et de compétences stratégiques. Les Conseils d'administration doivent jouer un rôle plus important, notamment en matière de rémunérations des dirigeants et des appels d'offres d'importance.

La stratégie immobilière des opérateurs sera également privilégiée avec une meilleure valorisation du patrimoine.

La rémunération variable devrait se généraliser pour les équipes dirigeantes dès 2011.

- Opérateurs : vers une généralisation des règles de la RGPP, budgétaires et comptables

Ces premiers résultats doivent se généraliser à tous les opérateurs. Une meilleure optimisation des achats et la réduction du parc automobile figurent parmi les pistes pour réduire encore les dépenses de fonctionnement.

Les audits se poursuivront au rythme de dix par an. Autre piste : l'interdiction faite à la plupart des opérateurs de s'endetter à plus de 12 mois afin de mieux contrôler la dette publique et d'éviter son fractionnement.

Le contrôle interne comptable et financier doit se généraliser pour une meilleure qualité comptable des établissements.

Pour votre information : Article ci-dessous est issu du site du ministère du budget :

http://www.budget.gouv.fr/actus/suite/101213_nouvelle_gouvernance.htm



Objet : Affectation des lauréats aux concours de TE
lundi 15 novembre 2010 13:37

De : Laurent FAURE - SG du SNE-FSU
À : 'NIGON Richard (Chef de Bureau) - SG/DRH/SGP/ATET2'

Bonjour,

Par message électronique envoyé mercredi 10 novembre à 16h, vous invitez les lauréats des concours de Technicien de l'Environnement à effectuer leur choix parmi 58 postes, au plus tard le 17 novembre, délai de rigueur.

Au-delà du temps très restreint de réflexion accordé aux lauréats (moins d'une semaine avec un « pont-férié » de 4 jours) avec des conséquences importantes que revêt une prise de poste et une année de stage pour la vie familiale et personnelle, vous demandez le retour d'un certificat médical signé par un médecin agréé. Comment obtenir le nom d'un médecin et un rendez-vous pour un examen médical « approfondi » (selon vos termes) dans ce laps de temps ?

Pour ces raisons, nous vous demandons d'accorder immédiatement un délai supplémentaire de retour.

Plus grave, vous contrevenez à plusieurs dispositions légales :

1- Plusieurs postes proposés n'ont pas fait l'objet d'une parution au mouvement de mutation comme l'article 61 de la Loi 84-16 vous y contraint (*), et pour cause, ils ne se sont libérés qu'à l'issue d'une mutation ayant reçue un avis favorable en CAP du 4 novembre 2010 ! (ONCFS n°5, ONCFS n°6, PNC n°51, PNE n°53, ...)

2- Vous ne respectez pas l'arrêté ministériel très contraint que vous avez-vous-même pris le 10 mars 2010, relatif aux postes offerts au concours externe, qui stipule 2 postes pour le PN Cévennes et n'en prévoit aucun pour le PN Ecrins, en

proposant pour ce concours externe 1 poste PNC et 1 poste PNE.

Ces manquements pourraient conduire certains lauréats au concours et même certains agents du corps des techniciens de l'environnement déjà titulaires à faire reconnaître un préjudice devant les tribunaux administratifs.

Tout est discutable : votre choix de « cibler » abusivement les postes ouverts aux concours dans vos arrêtés du 10 mars 2010, votre répartition entre les 2 concours, la différence de traitement entre les spécialités du corps, l'articulation entre mouvement et concours, ...

La gestion « chaotique » des mouvements du personnel et des concours ne peut qu'aboutir à cet imbroglio administratif et juridique avec des risques de contentieux réels et surtout nourrir un ressentiment très négatif de la part des personnels des corps de l'environnement.

Le SNE-FSU pense qu'il est urgent que vous acceptiez une remise à plat de cette gestion et une discussion ouverte avec les représentants du personnel et l'ensemble des directeurs concernés.

Dans l'attente de dispositions urgentes à prendre pour ce concours, recevez mes salutations distinguées.

Laurent FAURE
Secrétaire Général
Syndicat National de l'Environnement - FSU

(*) Loi n°84-16, Article 61 : Les autorités compétentes sont tenues de faire connaître au personnel, dès qu'elles ont lieu, les vacances de tous emplois, sans préjudice des obligations spéciales imposées en matière de publicité par la législation sur les emplois réservés.



Avec les mouvements sociaux de cet automne, les agents qui ont fait grève se sont tous rendu compte avec quelle rapidité les retenues salariales pour jour de grève ont été faites sur leurs salaires. Pas de retard, l'argent est retenu.

Même célérité pour les arrêts maladie. A trois mois et un jour, hop ! Demi-traitement (après une lettre d'avertissement il est vrai).

Ces retenues sont normales, régies par des textes et acceptées par les agents grévistes. Ces derniers, contrairement à ce que veulent faire croire certains médias ou hommes politiques, ne font pas grève pour le plaisir surtout dans la fonction publique : 1H de grève = 1/30^e du salaire en moins et tout est retenu le mois suivant. Rapidité, efficacité de notre direction.

Mais qu'en est-il à l'inverse, lorsque l'état ou notre employeur nous doit de l'argent ou qu'il se trompe en notre défaveur ? Oui vous avez bien lu et cela arrive ; voici un petit exemple qui m'est arrivé en 2010 :

Fin juillet, de retour de congés je découvre à la lecture de ma feuille de paye une ligne intitulée : 150N ABSENCE SERV TB TIT -1.00 avec une retenue de - 64,05€. Sans doute une erreur me dis-je n'ayant pas fait acte de grève durant ces derniers mois. Je pense naïvement qu'un courrier à notre direction remettra tout ça rapidement en ordre. Début août j'écris au DG par la VH demandant une explication concernant cette retenue.

Réponse : PAS DE REPONSE. Silence radio de la hiérarchie à tous les niveaux, DIR, Direction, comme d'habitude me direz vous.

Perdant patience début octobre je téléphone directement au service paye et là surprise une personne très gentille (j'en profite ici pour remercier les personnels administratifs de notre établissement pour leur écoute et leur professionnalisme) m'informe que ma DIR m'a déclaré gréviste le 24 juin d'où la retenue sur la paye de juillet (rapidité et efficacité vous dis-je) et que visiblement personne n'a fait suivre mon compte-rendu vers ce service ni n'a demandé la régularisation de ma situation.

Je trouve cela assez étonnant puisqu'il est facile pour l'établissement de vérifier mon emploi du temps du 24 juin par l'intermédiaire du GECO. A quoi sert de remplir ce dernier si personne ne le regarde ?

Dans la foulée je laisse un message à la DIR AMC leur demandant de bien vouloir faire régulariser ma situation.

Résultat : Paye d'octobre **RIEN**. Paye de novembre **RIEN**, ça continue.....peut-être en décembre avec un nouveau compte rendu ?

A propos petite question : Que ferait mon Chef de service, mon DR ou mon DG si je ne répondais pas à leurs courriers ????

Cette mésaventure n'est sans doute pas isolée. Combien d'agents regardent leurs feuilles de paye en détail ? Un bon conseil ouvrez l'œil, vérifiez-les.

La liste de l'argent dû aux agents et versé avec du retard est longue :

Combien de temps pour les B promotion 2001/2002 ?

IRCANTEC, à quand le remboursement (sans intérêts bien sûr !)

Combien de mois de retard pour les avancements d'échelon ?

Ce dernier exemple est récurrent dans notre profession depuis de trop nombreuses années. Pour ma part j'ai eu mon dernier avancement en janvier 2010 avec....17 mois de retard et je ne suis sans doute pas le plus à plaindre. Si à ce jour le rattrapage sur le salaire et différentes primes a bien été fait, il n'en est rien concernant la prime de technicité pour 2008 et 2009. Nous avons reçu un mail de notre DRH le 16 avril 2010 nous informant qu'ils allaient calculer les rappels de prime de technicité des arrêtés reçus en début d'année 2010. Déjà 8 mois passés et toujours rien ! Peut-être pour Noël c'est la période des cadeaux.....avec notre argent !!!

Il serait grand temps que ces retards cessent. Ceux-ci peuvent pénaliser certains d'entre nous lorsque nous touchons ces régularisations tardives avec un changement de tranche au niveau des impôts ou des droits de certaines allocations.

En attendant, vérifiez vos fiches de paye ainsi que vos arrêtés d'avancement d'échelon et n'hésitez pas à faire valoir vos droits ou à demander conseil auprès du SNE-FSU.

Dernière minute : Toujours rien sur la paye de décembre, ni régularisation, ni rappel prime technicité 2008 et 2009 ! Avec les conditions climatiques le Père Noël n'a peut-être pas encore reçu ma lettre....

« Si ce n'est aujourd'hui, ce sera demain : rappelons-nous que la patience est le pilier de la sagesse. » (Frédéric Mistral)

Pierre ORIOL

BREVE

Prime de technicité des ATE ET TE

Dans le cadre des négociations, nous avons obtenu l'augmentation de la prime de technicité pour les ATE et TE. Ce versement fut versé en partie fin 2010.

Au cours du dernier CTPC de 2010, il fut question du mode de versement du complément de la prime de technicité pour les ATE et TE à compter du 01 janvier 2011. L'intersyndicale a réalisé en fin d'année une enquête auprès des personnels concernés.

Le résultat obtenu est de 73% en faveur du versement mensuel de ce complément.

Nous avons envoyé un courrier au directeur général de l'Oncofs, lui demandant de prendre en considération cette demande des agents et de prendre les mesures nécessaires pour que soit servie mensuellement l'augmentation obtenue pour l'alignement sur les agents de l'Onema, soit 6.5% pour les ATE et 10% pour les TE, à compter des traitements de janvier 2011.

SNE-FSU UNSA-Ecologie UFE-CGT EFA-CGC

FEUILLE DE ROUTE !

Circulaire du 12 novembre 2010

Relative à l'organisation et la pratique du contrôle par les services et établissements chargés de mission de police de l'eau et de la nature

http://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/fiches/BO201023/met_20100023_0100_0034.pdf

Date de mise en application : immédiate.

Extraits :

Le Grenelle de l'environnement et les directives européennes fixent des objectifs ambitieux à brève échéance en termes de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et de préservation de la biodiversité. Votre implication dans la mise en oeuvre effective des politiques sur le terrain est essentielle pour atteindre ces objectifs et ne peut trouver sa pleine application qu'avec l'accompagnement d'une politique de contrôle.

Le non-respect des directives européennes entraîne un risque de sanctions financières lourdes pour les États. Or la France fait ou a fait l'objet récemment de plusieurs procédures précontentieuses ou contentieuses concernant les directives eaux résiduaires urbaines, eaux brutes, nitrates, habitats-faune-flore, oiseaux. À ce titre, Les contrôles constituent des mesures de base en termes de mise en oeuvre des directives communautaires et la Commission européenne demande de lui en rendre compte régulièrement.

La Cour des comptes a par ailleurs pointé, dans le cadre d'un référé adressé au Premier ministre à l'été 2009, l'insuffisance des sanctions prises à l'encontre des auteurs de pollution du fait du faible nombre de procès-verbaux dressés par les services de l'État et des suites insuffisantes données par les parquets. Elle a formulé deux recommandations, visant à :

- **accentuer la répression des infractions en matière de pollution des eaux et plus globalement d'atteintes aux milieux aquatiques** : les services doivent davantage utiliser les pouvoirs de sanctions dont ils disposent ;
- **améliorer le suivi des procès-verbaux** et des sanctions administratives et judiciaires, en particulier pour être en capacité de rendre compte de l'action de contrôle à la Commission européenne.

Mise en oeuvre des contrôles en département

Pour renforcer l'efficacité et la cohérence de la police de l'environnement, le conseil de modernisation des politiques publiques a décidé (décision du 4 avril 2008) le rapprochement des services de police de l'eau (ONEMA) et de la nature (ONCFS) et leur placement pour l'exercice de leur mission de police sous l'autorité du préfet, dans le cadre d'une coordination assurée par les directions départementales des territoires et de la mer (DDT-M) (2).

La feuille de route eau et biodiversité pour la période 2009-2010 prévoit également, comme action n° 1, l'établissement d'un plan de contrôle interservice intégrant l'ensemble des polices de l'environnement, demandant le développement d'une coordination des polices de l'environnement. Cette coordination s'inscrit déjà, dans certains départements, dans le cadre d'une mission interservice de l'eau et de la nature (MISEN) ou d'une mission interservice des polices de l'environnement (MIPE).

Ce type de coordination interservices des polices de l'environnement doit être effectif dans l'ensemble des départements.

Dans le cadre de cette coordination, la DDT(M), chargée du pilotage, s'attachera à expliciter au niveau départemental les enjeux de préservation des ressources naturelles. L'identification de ces enjeux, sur la base des documents de planification approuvés au niveau du bassin et de la région, fera l'objet d'une concertation avec les collectivités porteuses de SAGE, les parcs naturels régionaux, les organismes consulaires, les fédérations de pêche, de chasse et les associations de protection de l'environnement.

Sur la base de ces enjeux de portée nécessairement pluri-annuelle, la DDT(M) produira un plan de contrôle interservice sur trois ans glissants et qui sera actualisé et soumis à la validation annuelle du préfet et du(des) procureur(s).

Mise en oeuvre des contrôles

Il est attendu que chaque service réalise les contrôles qu'il a programmés en cohérence avec les objectifs définis et les rôles (pilote opérationnel ou service associé) qui lui sont assignés par le plan de contrôle en mobilisant l'ensemble des leviers à sa disposition et en veillant à orienter ses constats vers l'autorité la plus à même de faire cesser les atteintes aux ressources et milieux naturels :

- **chaque service déconcentré devra disposer d'agents commissionnés et assermentés.** Sans préjudice de leurs fonctions administratives, ils rendent directement compte au procureur de la République des infractions constatées ;
- **les agents commissionnés et assermentés des établissements publics**, sans préjudice de leurs fonctions judiciaires, signalent à l'autorité administrative les situations de non-conformité qu'ils ont à connaître afin d'envisager, le cas échéant, des suites administratives.

Il est attendu des services de l'État chargés de la police de l'eau qu'ils consacrent 20 % de leur temps à l'activité de contrôle (préparation, réalisation, suivi) ; ils réaliseront un minimum de 400 contrôles dans chaque département, avec l'objectif d'une moyenne nationale à 600 opérations de contrôle (terrain + bureau) par an, sur les thèmes et secteurs à enjeux définis dans le plan de contrôle interservices.

De façon analogue, les services de l'État chargés des polices de la nature consacreront 20 % de leur temps à l'activité de contrôle. Ils doivent disposer d'agents commissionnés et assermentés

ET AILLEURS ...



Les personnels de l'ONF CGT Forêt – SNAF UNSA Forêt – SNUFPEN Solidaires réunis en assemblée générale le 9 décembre 2010 en forêt domaniale d'Arc Châteauvillain ont voté des motions, parmi lesquelles ils :

- dénoncent le malaise institutionnel sans cesse croissant qui règne depuis 10 ans à l'ONF. La politique, menée en matière de gestion de ressources humaines, y compris le management par objectifs, est jugée responsable. Elle entraîne dans son sillage un mal-être généralisé. Les personnels demandent d'urgence aux tutelles et à la Direction Générale de l'ONF d'ouvrir rapidement des négociations, avec l'intersyndicale, afin d'étudier en profondeur les causes de ce malaise et proposer des solutions concrètes rapidement évaluables. L'arrêt des réorganisations (suppressions de sites, de postes de toute nature...) à compter de ce jour afin d'apaiser les souffrances au travail que connaissent un grand nombre de personnels en constitue un préalable.

- constatent que le niveau de l'emploi à l'ONF ne permet plus d'assurer l'ensemble des tâches confiées à l'établissement. Ils demandent au gouvernement d'apporter les moyens nécessaires à l'ONF afin de lui permettre d'assumer pleinement ses missions au service de la forêt et de l'intérêt général.

- demandent au Directeur Général de réaffirmer auprès des personnels que les fonctions régaliennes, les missions de service public, de protection de la nature... restent une priorité et qu'elles ne doivent pas être reléguées au rang de missions de seconde zone. Ils réaffirment que ces missions n'ont pas à pâtir de la politique économique et commerciale de l'établissement mise en place par les contrats d'objectifs.

Le salaire des fonctionnaires ...

On pensait que cela ne pouvait arriver que dans les pays les plus en difficultés de l'Union européenne. Mais c'est bien l'Etat français qui rencontrerait des difficultés à payer ses fonctionnaires en décembre. La commission des Finances du Sénat s'inquiète dans un communiqué publié mercredi soir de ce que Bercy cherche 930 millions d'euros pour régler ses factures de personnel à la fin de l'année. Huit ministères sont concernés, dont l'Éducation nationale, la Défense et le Budget. Pas d'inquiétude, les salariés de l'Etat seront payés. L'Etat va ouvrir « en urgence » des « autorisations d'engagement » à hauteur de 1,39 milliard d'euros et des crédits de paiement pour 1,14 milliard, expliquent les sénateurs dans un communiqué, « dont 930 millions d'euros seront destinés à couvrir des dépenses de personnel ». Ces dépenses seront compensées par des annulations de crédits dans d'autres postes du Budget et n'aggravent donc pas le déficit, précise la commission des Finances du Sénat.

Ce dérapage résulte, selon les sénateurs, « de départs en retraite inférieurs aux anticipations, mais aussi de surcoûts associés à des mesures catégorielles dont la multiplicité conduit à douter de la consistance réelle des efforts de maîtrise de la masse salariale de l'État ». Et les élus de la chambre haute de dénoncer la répétition « très préoccupante » de ce genre de dérives budgétaires, à cause d'une sous-estimation des besoins financiers de l'État. Le ministère du Budget, contacté par Le Figaro n'était pas en mesure de commenter ces informations dans l'immédiat. L'Éducation nationale a récemment été épinglée par la même commission des Finances du Sénat qui a retrouvé 20.359 emplois supplémentaires. François Baroin a annoncé le 17 novembre que le déficit de l'État serait ramené à 149,7 milliards d'euros en 2010, au lieu de 152 milliards initialement prévus.



Patrick-Louis Vuitton a différé d'un bon mois le début de sa saison de chasse à courre pour effectuer des travaux d'aménagement dans la forêt domaniale des Andaines (Orne). Afin de jouir paisiblement de son droit exclusif de chasse à courre au cerf, le propriétaire de l'équipage de la Roierie a fait poser plus de trois kilomètres de grillage autour d'une propriété privée de 182 hectares, enclavée dans les 5 300 hectares du giboyeux espace. **Ses cerfs ont la fâcheuse habitude de finir leur équipée dans l'étang de Laurence et Roland Dourdin**, propriétaires de cet espace sans clôture, et M. Vuitton de les y poursuivre.

Les Dourdin ne goûtent guère ces incursions, et n'ont jamais cédé aux propositions de dédommagement de M. Vuitton. En novembre 2009, ils ont fait condamner le descendant du maroquinier de luxe, 59 ans, à 1 300 euros d'amende pour "chasse sur le territoire d'autrui". Et chaque nouvelle intrusion sur leur domaine est désormais passible de 5 000 euros de pénalité. Le préfet de l'Orne a tenté d'intercéder. Mais les honneurs de sa table - à laquelle étaient conviés un représentant régional de l'Office national des forêts (ONF) et M. Dourdin - ont laissé ce dernier de marbre. M. Vuitton a trouvé la parade. Dès septembre, les Dourdin ont vu s'ériger, aux limites de leur propriété, une clôture verte de 2,20 m de hauteur, surplombée de barbelés, car les cerfs sautent haut. Coût estimé : entre 70 000 et 80 000 euros, pris en charge par M. Vuitton, qui a obtenu la bénédiction de l'ONF.

Un procédé "rare"

M. Vuitton préférerait chasser sans grillage, assure Pierre de Boisguilbert, chargé de la communication de la Société de vénerie, mais, étant donné la difficulté de rappeler les chiens, il risquerait une deuxième condamnation qui pourrait lui coûter son permis de chasse. En ces temps de révision générale des politiques publiques, l'ONF ne peut pas perdre la somme que lui verse M. Vuitton qui a, jusqu'en 2015, l'exclusivité locale de la chasse au cerf contre 150 000 euros versés chaque année. Pour la CGT-Forêt, l'argument financier est insuffisant. *"Ce grillage a été posé malgré l'avis défavorable des personnels de terrain et de la direction territoriale, contrairement à ce qui se fait d'habitude en forêt domaniale"*, explique un de ses représentants nationaux.

"C'est un grillage comme il en existe beaucoup pour la protection ou la régénération des plantations", relativise la direction générale de l'ONF, concédant que le procédé est "rare" sur une chasse à courre où la faune sauvage doit pouvoir circuler librement. Dotée de *"sept passages ouverts tous les jours, sauf les mercredis et samedis, jours de chasse à courre"*, la clôture de M. Vuitton respecte ce principe, selon M. de Boisguilbert. Les deux cerfs cueillis par l'équipage de la Roierie après s'être cassés le nez sur le fameux grillage n'avaient, pour leur malheur, pas le calendrier en tête.

Patricia Jolly, article paru dans l'édition du 12/11/10

LES ECHOS, 30/11/10, Derek PERROTTE

L'image des syndicats dopée par le conflit sur les retraites

Selon une étude TNS Sofres-Dialogues (cf. fichier), le taux de confiance envers les syndicats a bondi de 45 % à 54 % en deux mois, un niveau record. Ils sont jugés plus pragmatiques.

Le conflit sur les retraites n'aura pas été totalement vain pour les syndicats. Selon une étude TNS Sofres pour Dialogues (club d'échanges entre entreprises et syndicats) dévoilée mardi 30 novembre, la séquence leur aura permis, comme certains l'escomptaient avant tout, d'accélérer le redressement de leur image. Entre les deux vagues de l'étude menée auprès d'un panel de 1.000 personnes, début septembre avant le gros du conflit, puis mi-novembre à son issue, le taux de confiance envers les syndicats a ainsi bondi de 45 % à 54 %. Il atteint même son plus haut niveau historique. Ce regain intervient dans toutes les tranches d'âges, dans le privé comme dans le public, auprès des sympathisants de gauche comme de droite.

Les syndicats, loin d'être discrédités par l'absence de résultat du mouvement, se voient accordés une « prime à la pugnacité », analyse l'étude. « Ils sont apparus plus pragmatiques. C'est le maître mot. Les Français leur sont grés d'avoir été dans une opposition responsable et constructive plutôt que dans le rejet frontal », commentent les auteurs de l'étude. C'est, en creux, une validation a posteriori de la tactique de la CGT et de la CFDT. Et un rejet de la posture plus dure de FO.

Une approche « trop idéologique »

Ce regain est-il durable ? Si une part est liée à l'amertume des salariés post-réforme, le conflit aura aussi accéléré une dynamique plus structurelle, fruit de la lente refonte de l'action syndicale, fait ressortir l'étude, qui témoigne à la fois du chemin parcouru... et de tout le travail restant à accomplir pour vraiment regagner les faveurs des salariés.

Sur le fond, les Français estiment que les syndicats comprennent mieux « les réalités économiques » et les « vrais besoins » des salariés (56 %, + 6 points en 5 ans) mais les jugent encore « trop politisés » (73 %) et mus par une approche « trop idéologique » (63 %). De même, la capacité des syndicats à étendre leurs actions à de nouveaux publics est remarquée (38 % les jugent « attentifs » au sort des précaires, contre 30 % en 2005), mais ils restent perçus comme se préoccupant surtout des intérêts des salariés du public (70 %) et des grands groupes (62 %).

On n'observe pas non plus, à ce stade, de regain de croyance dans leur efficacité, a fortiori au sein des entreprises. Au contraire, dans une société marquée par une individualisation croissante, les salariés ont tendance à miser sur la discussion directe avec leur hiérarchie (51 %, +6 points) qu'à s'adresser aux syndicats (20 %, -6 points) pour se défendre. La peur des représailles reste un puissant frein à la syndicalisation. Les salariés ne savent d'ailleurs pas forcément à quelle porte frapper tant ils sont perdus face à la « trop forte concurrence » (62 %) que se livrent des syndicats qui pourtant « se ressemblent » (61 %). Un appel à la simplification du paysage que doit engendrer la réforme de la représentativité.

De l'impunité de certains ...

Et de l'exercice de leurs métiers pour d'autres !

Le Canard Enchaîné titrait le 22/12/2010

Michel Drucker

se retrouve sans permis

EH bien voilà. Depuis le temps - le 22 avril 2009, précisément - que le vilain « Canard » accusait le gentil Michel Drucker, grand ami du Président, d'avoir bénéficié d'un permis de construire « bidon » à Eygalières, dans les Alpilles, un juge a fini par dire la même chose. Mercredi dernier (22/12), le tribunal administratif de Marseille l'a confirmé dans des termes plus choisis : ce permis est « nul et non avenue ». Tragique. Jean-Pierre Mignard, l'avocat socialiste et ex-lieutenant de Ségolène Royal que Drucker s'est choisi, l'a aussitôt déclaré : son client fait appel. Et d'ajouter : « Michel Drucker va bien sûr arrêter les travaux. Il est respectueux des décisions de justice. » Un respect dont on mesure l'ampleur et la sincérité, puisque lesdits travaux, à quelques finitions près, viennent de se terminer.

Ces derniers mois, Michel Drucker a mis le paquet pour que ses maçons avancent plus vite que la justice, avec l'aimable soutien du maire droitier de la commune, René Fontes. Résultat : une bâtisse de 293 m2 avec piscine trône désormais à 340 mètres de la chapelle Saint-Sixte, un édifice du XIIIe siècle inscrit à l'inventaire des Monuments historiques. Un secteur sauvegardé dans la pinède où, récemment encore, un quidam d'Eygalières qui ne passe pas à la télé tous les dimanches s'est vu refuser net, par le maire, une simple extension de sa villa de 77 m2... Pour le beau projet de Drucker, la municipalité et l'Etat s'étaient carrément passés de l'avis, pourtant obligatoire, de l'architecte des Bâtiments de France. Et, aujourd'hui, la star, redoutant qu'un magistrat obstiné n'ose aller jusqu'à envisager la démolition de sa villa (il lui en resterait tout de même deux à Eygalières...), multiplie les grandes manœuvres. Outre sa procédure en appel, il vient de déposer un recours gracieux auprès du nouveau ministre de l'Ecologie, Nathalie Kosciusko-Morizet. Son avocat justifie ainsi cette supplique aux plus hautes autorités gouvernementales (« Libé », 24/12) : « Auditionné par la gendarmerie, l'architecte a déclaré que s'il avait été prévenu il aurait délivré un avis favorable sans réserve. »

Il faut croire que les proportions prises par l'affaire ont fait changer d'avis ce malheureux fonctionnaire, muté depuis à Toulouse. Philippe Mercier, c'est son nom, avait confié au « Canard », en avril 2009, qu'il trouvait « particulièrement gênant et aberrant » de ne pas avoir été consulté sur ce projet immobilier. Furibard, il avait même écrit, dans un courrier du 5 mars adressé à la Ligue de défense des Alpilles : « En 2004-2005, j'avais attiré l'attention de la Commission départementale des sites sur le fait que l'arrêté de classement du site Saint-Sixte stipulait très clairement que l'objet de la protection était de s'opposer à toute nouvelle construction à l'intérieur du périmètre du site classé. » C'est « sans réserve », en effet.

Christophe Nobili – Canard Enchaîné

Cette affaire comme beaucoup d'autres, dénoncées par le Canard Enchaîné peut selon... faire sourire ou nous interpeller sur l'impunité d'une classe sociale aisée, liée au pouvoir au show business, et se permettant beaucoup de choses...

Si nous vous en faisons part dans les pages de notre bulletin, c'est qu'au travers de ce type d'affaire nous sommes et serons de plus en plus concernés par des cas similaires!

Nos missions qui s'amplifient dans les domaines des milieux naturels et de l'eau, vont nous amener à prendre des mesures de protection en faveur de zones sensibles ou protégées. C'est notre métier et nous le faisons avec conviction ! Toutefois, nous allons aller à l'encontre d'intérêts particuliers, financiers et parfois même contre des collectivités territoriales dont leurs élus ne sont pas tous des protecteurs de la nature !

C'est ainsi que dernièrement dans un département proche des Alpilles, dans le massif de la Sainte Baume – lieu emblématique et hautement protégé – un maire réalise des travaux sans autorisation dans une forêt domaniale de l'Etat, site inscrit au patrimoine, entraînant la destruction d'habitat d'espèce protégée.

Nos collègues, accompagnés d'un agent de l'ONF, constatent les dégâts dus aux travaux réalisés et verbalisent le maire, donneur d'ordre. La contre-attaque ne se fait pas attendre, il insulte nos collègues et intervient par courrier auprès de leur hiérarchie pour dénoncer leur comportement ! Les agents ne se sentent pas soutenus par leur hiérarchie proche ni par la Délégation Régionale. Et à la suite de la procédure, une réunion de conciliation a lieu en présence du maire, du chef de service de l'ONCFS, de l'ONF et de la DREAL au cours de laquelle l'ABF a donné son accord de poursuivre les travaux avec certaines précautions !

La procédure est classée par le Procureur. Il aura fallu l'intervention du SNE-FSU auprès de la Direction générale de l'Oncfs, pour que les choses se décantent, et que le Procureur de la République décide de ne pas classer l'affaire.

Ceci n'est pas un mauvais conte de Noël, c'est la réalité à laquelle nous allons être confrontés...

A nous d'être vigilants, dénonçons ces exactions commises à l'encontre de la protection de la biodiversité pour des profits individuels et mercantiles.

La FSU appelle à témoigner pour le Service Public



Avec la FSU, il s'agit aujourd'hui de mettre le Service Public et la Fonction publique au cœur des débats en prenant l'initiative de lancer une campagne de contributions pour **permettre aux personnels d'exprimer leur fierté de travailler au service de tous les publics** et aux usagers leur **attachement aux services publics** mais aussi pour permettre à chacun de dire la nécessité de le faire évoluer et de lui en donner tous les moyens.

La FSU lance une campagne d'un genre nouveau : elle appelle chacun à témoigner sur une page Facebook pour dire son attachement au service public ou sa fierté d'en faire partie.

Le service public, ce sont des femmes et des hommes fiers de ce qu'ils font et qui aimeraient pouvoir continuer à bien le faire !

Leur employeur, (le gouvernement actuel à travers l'appareil d'État) ne défend plus les valeurs d'égalité, de justice, de fraternité, il les rétrécit : moins de moyens, moins de retraites, moins d'effectifs, moins de réflexions, moins de salaires... Une attitude qui impacte directement les personnels et les services rendus aux citoyens.

- Les premiers témoignages sont déjà visibles sur la page facebook : www.facebook.com/fiers.du.service.public
- Le site web de contribution (pour les anti-facebook) : www.fiers-du-service-public.fr

**Montrez que vous êtes fiers d'appartenir
au Service Public de l'Environnement**

Faites le savoir et dites comment vous aimeriez le voir progresser !

**La Fédération Syndicale Unitaire - FSU
Première organisation syndicale
de la Fonction Publique**